

Cancer du sein et traitements

Vos soignants et vous



Parcours
de *femmes*



Bristol-Myers Squibb
Oncologie



VOS SOIGNANTS ET VOUS

Savoir quel est le rôle de chacun des membres de votre équipe soignante

Pour vous faire bénéficier du meilleur traitement, votre équipe soignante est multidisciplinaire. Chaque membre de l'équipe a une compétence particulière et un domaine d'intervention précis. Mieux les connaître vous aidera à tirer un meilleur bénéfice de leurs soins et de leur aide au quotidien.

Vos médecins : qui s'occupe de quoi ?

Plusieurs médecins, généralistes et spécialistes, mettent en commun leurs compétences pour vous soigner et chacun d'entre eux a un rôle particulier.

- Votre **médecin traitant** est le médecin généraliste qui s'occupe habituellement de vous : il est pour vous un interlocuteur précieux. Les soignants de l'hôpital ou de la clinique se mettront en rapport avec lui pour une bonne coordination des soins. Facile à joindre, il pourra vous renseigner et vous rassurer.
- La grande majorité des femmes est suivie régulièrement par un **gynécologue** ; d'autres le consultent sur les conseils de leur médecin généraliste. Il vous a peut-être conseillé de répondre à l'offre de dépistage systématique du cancer du sein du Plan Cancer. Ou bien, après vous avoir examinée, il a suspecté ou diagnostiqué un cancer et vous a conseillé d'effectuer un bilan sénologique (examens des seins) chez un radiologue.
- La spécialité du **radiologue** est l'imagerie médicale : mammographies (utilisant les rayons X), échographie (ultrasons), IRM (Imagerie par Résonance Magné-

tique) et scanner ou TDM (TomoDensitoMétrie) explorant les différentes parties du corps par des coupes fines et précises. Lorsqu'une image suspecte est repérée lors d'un de ces examens, le radiologue peut être amené à pratiquer une biopsie (prélèvement sous anesthésie locale) qu'il adresse au laboratoire pour analyse.

- Après une préparation spéciale (conservation, colorations...) le **médecin anatomo-pathologiste** examine les prélèvements, adressés par le radiologue ou le chirurgien, à l'oeil nu (macroscopie) puis au microscope (microscopie) : cytologie s'il s'agit de cellules, histologie ou examen anatomo-pathologique («ana-path») s'il s'agit d'un fragment de tissu, ou d'un organe. Il décrit le type de cellules anormales et, en fonction de leurs caractères et de leurs anomalies, il définit leur nature (diagnostic de malignité) et leur agressivité (grade) ; il observe leur infiltration dans les tissus sains environnants (muscle, peau, vaisseaux sanguins et lymphatiques, ganglions) et décrit ainsi l'extension locale et loco-régionale de la maladie (stade). Il recherche d'autres particularités qui préciseront le diagnostic et orienteront le traitement.
- Avant l'intervention, vous rencontrez le **médecin anesthésiste** lors d'une consultation particulière où il vous interroge en détail sur votre état de santé et vos antécédents, et vous examine, afin de préparer votre anesthésie en toute sécurité.
- Votre médecin traitant vous confie au **chirurgien** qui peut être spécialisé en chirurgie mammaire et gynécologique, ou en cancérologie (chirurgien-oncologue), parfois aussi en chirurgie plastique. Après vous avoir examinée et étudié les examens que vous avez effectués, il décrit le type d'intervention qu'il prévoit dans votre cas et son déroulement, soumis à l'étude anatomo-pathologique réalisée en cours d'intervention : l'examen «extemporané», qui peut parfois modifier le geste chirurgical initialement prévu. Quelques jours après l'intervention, votre chirurgien vous communique les résultats anatomo-pathologiques définitifs et vous explique quel est le traitement complémentaire (adjuvant) indiqué dans votre cas. Il vous conseille et prescrit des soins locaux, parfois une rééducation.

Un travail d'équipe

Vos différents interlocuteurs travaillent en équipe **pluridisciplinaire** :

- Lorsque le diagnostic est posé et le stade de la maladie établi, une concertation entre les différents membres de l'équipe soignante permet, à l'aide de l'ensemble des examens pratiqués et du compte-rendu anatomo-pathologique, de définir le traitement le mieux adapté à votre cas personnel. Les différents médecins concernés par la cancérologie : spécialiste d'organe (gynécologue), radiologue, chirurgien, anatomo-pathologiste, oncologue médical (cancérologue spécialisé dans les traitements médicaux : chimiothérapie, hormonothérapie...), onco-radiothérapeute (cancérologue spécialisé en radiothérapie : traitement par les rayons)... participent à une **Réunion de Concertation Pluridisciplinaire en Oncologie (R.C.P.O)**

Au cours de cette réunion, votre dossier est présenté par l'un de vos médecins, (celui qui vous connaît le mieux : c'est souvent votre chirurgien ou votre gynécologue), à l'ensemble de ses collègues ; la décision du traitement complémentaire qui vous sera conseillé est prise de façon collégiale : cette discussion médicale permet de mettre en commun les connaissances de chacun et d'appliquer les recommandations établies par la communauté scientifique en cancérologie. La concertation peut aussi se faire par l'échange de courriers, de mails ou par téléphone.

Votre médecin traitant est informé des décisions prises, et est étroitement associé au déroulement du traitement complémentaire à la chirurgie, si votre cas le nécessite.

Les fiches pratiques Parcours de Femmes ont été élaborées avec le concours de :

Dominique-Jeanne Féminier,
Europa Donna Forum France,
Institut Sainte Catherine - Avignon



Nicole Guiochet, Onco-Radiothérapeute,
Hôpital Princesse-Grace - Monaco

Daniel Serin, Cancérologue,
Institut Sainte Catherine - Avignon

- **L'oncologue médical** prescrit les traitements médicaux spécifiques de votre maladie (protocole de chimiothérapie, hormonothérapie...) et les médicaments qui permettent de lutter contre leurs effets secondaires.
- **L'onco-radiothérapeute** est responsable du traitement par les rayons (radiothérapie), dont il établit les modalités (indication, zones à irradier, dose...) et surveille la tolérance.

Ceux qui vous soignent et vous aident au quotidien.

Outre les médecins, votre équipe de soins comprend d'autres intervenants, soignants, sociaux et administratifs. Ils peuvent vous fournir, outre des soins de qualité, des services pratiques utiles et un soutien précieux.

- **Les infirmiers ou infirmières diplômé(e)s d'État** (parfois désignés par l'abréviation «IDE») dispensent aux patientes les médicaments et les soins selon le protocole prescrit par les médecins, avec la collaboration des aides-soignant(e)s.
- **Les manipulateurs en radiothérapie** sont des techniciens spécialisés qui réalisent chaque jour avec précision les séances de rayons selon le protocole établi par le médecin radiothérapeute, en collaboration avec le physicien médical : celui-ci veille au bon fonctionnement de l'accélérateur délivrant les radiations et à la qualité des différentes étapes du traitement.
- **Le masseur-kinésithérapeute** vous soigne par des massages et de la rééducation. Il joue un rôle de prévention très important après l'intervention chirurgicale pour vous aider à retrouver toute l'amplitude des mouvements de votre bras et pratique des drainages lymphatiques pour éviter le développement d'un œdème (« gros bras »).

Vous retrouvez régulièrement, à chaque séance de chimiothérapie et chaque jour lors de votre radiothérapie, les infirmiers, les manipulateurs et autres soignants qui vous entourent : parce que les soins qu'ils vous dispensent leur donnent l'occasion d'être plus souvent à vos côtés que les médecins, ils sont aussi à l'écoute de vos difficultés et de vos soucis quotidiens, et peuvent s'en faire l'interprète auprès de vos médecins. N'hésitez pas à vous ouvrir à eux !

A l'hôpital ou à la clinique où vous êtes soignée, vous rencontrerez **une hôtesse d'accueil**, chargée de vous orienter dans les différents services. Comme **le personnel administratif** (secrétaires, assistantes...), l'hôtesse d'accueil est habituée à accueillir et écouter les patientes : elle peut être pour vous, elle aussi, un interlocuteur utile.

Assistante Sociale

Vous pourrez obtenir auprès d'elle les renseignements et l'aide nécessaire dans vos relations avec la Sécurité Sociale et les différentes administrations dépendant de l'État, de votre département ou de votre commune. Elle vous indiquera comment être remboursée de vos soins et des autres dépenses en rapport avec votre maladie, les aides auxquelles vous pouvez avoir droit et le moyen de les obtenir.

Soins de support

Le Plan cancer a défini « les soins de support » qui complètent les traitements spécifiques du cancer (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie), pour vous aider à aller mieux, physiquement et moralement : kinésithérapie, traitement des douleurs, conseils diététiques, soutien psycho-oncologique, aide sociale. Parlez nous tôt de vos difficultés pour nous permettre de les identifier et de vous aider efficacement.

Ces soins de support sont à votre disposition dans votre Centre de soins à tout moment, pendant votre traitement mais aussi après, lors de votre surveillance. A l'avenir, ils seront coordonnés sous la forme d'un Espace Rencontre Information (E.R.I.) ou d'Unités de Soutien Oncologique (U.S.O.).

L'aide psychologique

Pour vous aider en cas de difficultés psychologiques, votre équipe de soins comporte souvent un psychologue, un psychiatre et/ou un sexologue. Pour les consulter, le plus simple est d'en parler à votre chirurgien, à votre cancérologue ou à tout autre membre de votre équipe soignante.

- **Un psychologue** est un soignant spécialisé qui peut vous prendre en charge, vous et vos proches, en cas de perte de moral, d'anxiété trop importante ou de tout autre trouble psychologique. Un psycho-oncologue est un psychologue plus particulièrement spécialisé dans les problèmes des personnes ayant un cancer. Le psychologue ou le psycho-oncologue vous vient en aide au moyen d'entretiens, au cours desquels il vous écoute et dialogue avec vous.
- **Un psychiatre**, que l'on consulte également en cas de difficultés psychologiques, est un médecin spécialiste. Outre les entretiens, il peut également, à la différence du psychologue (qui n'est pas médecin), vous conseiller des médicaments ou d'autres traitements, en particulier s'il diagnostique une anxiété excessive ou une dépression.
- **Le sexologue**, quant à lui, est un interlocuteur (le plus souvent un médecin) spécialisé dans les troubles sexuels. Il vous aidera si vous avez par exemple une perte du désir sexuel ou des difficultés de couple.